



**ÉRIC DELANNOY**

6ÈME DAN KARATÉ SHOTOKAN  
PROFESSEUR DIPLÔMÉ D'ÉTAT

# DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2026 - 2027

ADULTE

ENFANT

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

E-MAIL

TÉLÉPHONE

DOJO (Merci de cocher votre dojo principal)



DOJO  
LES HALLES



DOJO  
ÉGLISE US



CENTRE DE DANSE  
DU MARAIS

## PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom :

Tél :

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)   
autorise l'enfant (nom, prénom)   
à pratiquer le Karaté.

Tél (Père) :

Tél (Mère) :

À Paris, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

Signature

## DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION



CERTIFICAT MÉDICAL  
DE MOINS DE 3 MOIS



FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
DUMENT COMPLÉTÉE  
ET DOSSIER D'INSCRIPTION  
SIGNÉ

*“ Le Karaté commence et finit  
par le respect.”*

GICHIN FUNAKOSHI

## INFORMATIONS IMPORTANTES



L'adhésion annuelle donne le droit d'accès à l'adhérent aux cours de Karaté du MAK.



Le règlement du forfait doit être fait au **maximum 15 jours** après le 1er entraînement au sein du MAX !



La cotisation est annuelle, elle **n'est en aucun cas remboursable**, qu'elle qu'en soit la raison (blessure, déménagement, maternité, pandémie, ...). Toute saison entamée au-delà de la période d'essai sera due même s'il est fait des facilités de paiements.



Le montant de la cotisation n'est pas remboursable, quelque soit les raisons évoquées (santé, professionnelle ou familiale).



Le MAK décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein du club.



Le MAK est responsable des enfants uniquement pendant les activités.



Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Le MAK n'assure aucun contrôle sur **les accompagnateurs** des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. **Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale.**